



PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 18 décembre 2024 à 9 h 23 en la salle du conseil de l’hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules, via l'application Teams, et Christine Poirier, sous la présidence de M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;  
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

**CE-20241218-4648**

MANDAT - PROCÉDURES - NORTON ROSE FULBRIGHT  
CANADA S.E.N.C.R.L. S.R.L.

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de mandater Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l. s.r.l. à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises pour défendre et protéger les intérêts de la Ville de Laval dans le cadre de la remise en état suivant la déclaration d'inconstitutionnalité de certaines dispositions de la Loi 15, et ce, au montant de 57 487,50 \$.

(CT:1828492)  
(SD-2024-6440)

Les discussions sur le point 25.1 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

**CE-20241218-4649**

RAPPORT D'ENGAGEMENT - MEMBRE DE CABINET

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de nomination d'un membre du personnel de cabinet préparé par le Service des ressources humaines le 11 décembre 2024.

(SD-2024-4591)

**CE-20241218-4650**

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - IMMEUBLES, PARCS  
ET ESPACES PUBLICS



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service des immeubles, parcs et espaces publics, soit:

la modification du poste permanent vacant de superviseur chef gestion des bâtiments (0003), classe 7, au salaire annuel de 114 479,30 \$ avec un seuil d'engagement de 91 583,20 \$, en un poste permanent de superviseur chef architecture et maintien, classe 7, aux mêmes salaire et conditions;

code budgétaire: 54403-311200-111120.

(SD-2024-5427)

CE-20241218-4651

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant ce service, soit:

la modification du poste permanent vacant d'agent centre de services RH (0004), classe 4, au salaire annuel de 68 069,59 \$ avec un seuil d'engagement de 44 245,23 \$, en un poste permanent de technicien centre de services RH, classe 6, au salaire annuel de 76 979,34 \$ avec un seuil d'engagement de 50 036,57 \$;

code budgétaire: 27804-162000-111130;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2024-6266)

CE-20241218-4652

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - MANDAT - TRAUMA CONSULTANTS INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver des crédits supplémentaires au montant de 13 222,13 \$ requis pour défrayer les services de Trauma consultants inc. dans le cadre du mandat qui lui a été octroyé pour la formation sur les blessures de stress post-traumatique et les premiers soins psychologiques pour les nouveaux officiers au Service de sécurité incendie (SSIL).



(CT:1828523)  
(SD-2024-6469)

**CE-20241218-4653** MANDAT - CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ  
ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-  
MONTRÉAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de mandater le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'île-de-Montréal (CIUSSS) pour offrir la formation 2024 sur les premiers soins psychologiques pour les nouveaux officiers au Service de sécurité incendie, au montant total de 19 545,75 \$.

(CT:1828540)  
(SD-2024-6471)

**CE-20241218-4654** STAGE - POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser l'employé numéro 55583 à effectuer un stage non rémunéré, pour une période de 15 semaines, au poste de stagiaire au Service de police, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2024-6538)

**CE-20241218-4655** TERMINAISON D'EMPLOI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de procéder à la terminaison d'emploi administrative de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 12 décembre 2024.

(SD-2024-6551)

**CE-20241218-4656** SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de suspendre sans solde, pour une période de 2 jours, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 12 décembre 2024.

(SD-2024-6557)

CE-20241218-4657

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - RESPONSABLE CONTRÔLE ET VALIDATION - RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 633, pour une période de 8 semaines, au poste de responsable contrôle et validation au Service des ressources humaines, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2024-6587)

CE-20241218-4658

DÉPÔT - REDDITION DE COMPTES MENSUELLE - RESSOURCES HUMAINES - NOVEMBRE 2024

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de la reddition de comptes mensuelle du Service des ressources humaines pour le mois de novembre 2024.

(SD-2024-6608)

CE-20241218-4659

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - RESPONSABLE AMÉLIORATION CONTINUE - BUREAU DE LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 53184, pour une période de 52 semaines, au poste de responsable amélioration continue au Bureau de la performance organisationnelle, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2024-6550)



|                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CE-20241218-4660 | SUSPENSION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                  | <p>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de suspendre sans solde, pour une période de 5 jours ouvrables, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel.</p> <p>(SD-2024-6635)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| CE-20241218-4661 | <p>SUSPENSION</p> <p>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de suspendre sans solde, pour une période de 8 jours ouvrables, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel.</p> <p>(SD-2024-6599)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| CE-20241218-4662 | <p>SUBVENTION - FONDATION DES POMPIERS DU QUÉBEC</p> <p>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'octroyer une subvention au montant de 23 500 \$ à la Fondation des pompiers du Québec pour la contribution reliée aux activités et pour la promotion de la prévention lors de la Grande fête des pompiers de Laval.</p> <p>(CT:1830203)</p> <p>(SD-2024-6666)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| CE-20241218-4663 | <p>PROCÉDURES JUDICIAIRES - ÉTAT D'INSALUBRITÉ - LOT 1 081 367</p> <p>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de reconnaître l'état d'insalubrité au sens de la Loi sur les compétences municipales de l'immeuble situé sur le lot 1 081 367 du cadastre du Québec;</p> <p>d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire du lot 1 081 367 du cadastre du Québec concernant la contravention aux Règlements L-12519 et L-12084 de la Ville de Laval et tout autre règlement de la</p> |



Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2024-6276)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

À 9 h 28, tous les points ayant été considérés, M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, déclare la séance close.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

M. Ray Khalil, conseiller et vice-président du comité exécutif

\_\_\_\_\_

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière